

Concernant le PCA : une première ébauche avait été effectuée la semaine dernière afin d'identifier quels agents exerçant des missions prioritaires pouvaient être désignés.

Ce plan est ce matin en train d'être précisé et sera diffusé cet après midi.

L'idée est de doter les agents prioritaires de portables pour qu'ils puissent télétravailler.

Comme le stock de PC est faible, des PC d'agents anciennement affectés au télétravail mais sur des missions non essentielles pourront être récupérés. Les agents verraient leur contrat de télétravail suspendu et seraient soit appelés en renfort sur des missions prioritaires, soit placés en autorisation d'absence.

La direction est attentive aux moyens de transport utilisés par les agents. Ceux (parmi les non empêchés) qui peuvent se rendre au bureau sans utiliser les transports en commun seront prioritairement désignés.

La direction conçoit que réaliser du télétravail avec des enfants de moins de 11/12 ans est compliqué.

La direction indique qu'elle ne demandera pas aux agents télétravailleurs avec enfants à garder, un rendement de 100%

Pour les agents bénéficiant d'un PC pour télétravailler qui n'y parviennent pas parce qu'en charge d'enfants en bas âge qui demandent une attention de tous les instants, il faut qu'ils se fassent connaître de la direction qui récupérera leur PC pour les missions prioritaires et les placera en Autorisations d'Absence.

Les missions désignées comme prioritaires aujourd'hui et pendant la période des 15 jours suivant sont les missions vitales (remboursement TVA, recouvrement TVA, SPL, paye...), mais sous 15 jours ces missions seront certainement élargies (CDIF, SPF...).

Le directeur est en lien avec la préfecture (conférence téléphonique cet après midi) afin de déterminer le modèle de sauf conduit qui devra être délivré par la direction aux agents devant se rendre au bureau afin de les joindre à l'attestation de déplacement dérogatoire. Ils ne seront sans doute pas prêts ce soir. En attendant, se munir de sa commission d'emploi pour ceux qui en ont. Le directeur fera remonter la difficulté à la préfecture pour qu'il y ait de la souplesse en cas de contrôle avant délivrance du sauf conduit.

Un point a été fait sur le ménage des sites. Les prestataires privés rencontrent eux aussi des difficultés pour pourvoir leur personnel.

La division BIL cherche de nouveaux prestataires pour pallier sur les sites touchés (Nord du département) .

Des produits seraient à disposition en nombre (nettoyants virucides) fournis par les entreprises de nettoyage sur les sites pour parer aux urgences. Il y a aussi des lingettes bactéricides mais attention elles ne sont pas virucides.

Les gestionnaires de site doivent prévenir la direction en urgence s'il manque du savon ou des papiers.

Le CHS a demandé qu'un point sur le ménage leur soit fait régulièrement pour que des sites ne soient pas laissés sans mesure de désinfection.

La direction attend toujours la livraison de nouveaux gels hydroalcooliques (22 flacons de ½ litre et 11 flacons individuels en attente de livraison) mais il y a pénurie.

Dans les bureaux, les chefs de service doivent veiller que les agents soient installés à plus d'un mètre les uns des autres. Les mesures barrières sont à rappeler.

Les agents Berkany seront contactés directement par la direction .

Le médecin de prévention règle au cas par cas les suspicions ou contaminations avérées en plaçant tous ceux qui ont été en contact en isolement.

Chaque situation particulière et questionnement métier devra être précisé par la division correspondante (ex : problème de prescription des procédures). Remontées via les chefs de service.

Les accueils sont fermés sauf pour les trésoreries hospitalières.

Mais la DDFIP n'est pas fermée. Les échanges téléphoniques seront à privilégier avec les contribuables mais il pourra y avoir des accueils sur rendez vous dans les cas d'urgence.

+ sujets douanes